



CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 28 avril 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 17/04/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, LOCQUET Julie, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	15
Absents excusés : CHEMSI Ludivine ; DUCLERMORTIER Victoire ; HERLEM Maxime ; LOCQUET Julie //--		Absents :	4
Absents : //--			
Procurations : CHEMSI Ludivine à IVANEC Bruno ; DUCLERMORTIER Victoire à GOSSELET Nathalie ; HERLEM Maxime à LEMAIRE Françoise ; LOCQUET Julie à HOSSELET Christine // --		Procurations :	4
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.		Votants :	19

Liste des délibérations examinées

Lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2026

Adopté à l'unanimité

N°	TITRE	VOTE
DCM-20260428-19	Compte Financier Unique 2025	ADOPTE Pour : 17 – Contre : 0 – Abstentions : 0
DCM-20260428-20	Affectation du Résultat 2025	ADOPTE Pour : 19 – Contre : 0 – Abstentions : 0
DCM-20260428-21	Budget Primitif 2026	ADOPTE Pour : 19 – Contre : 0 – Abstentions : 0
DCM-20260428-22	Taux des Impôts Locaux 2026	ADOPTE Pour : 19 – Contre : 0 – Abstentions : 0
DCM-20260428-23	Subventions 2026	ADOPTE Voir la délibération
DCM-20260428-24	Étude technique peintures Eglise – Demande de subventions	ADOPTE Pour : 19 – Contre : 0 – Abstentions : 0
DCM-20260428-25	Plan de gestion pluriannuel d'opérations de dragage Canal St Quentin / Avis	ADOPTE Pour : 19 – Contre : 0 – Abstentions : 0
DCM-20260428-26	Centre de Loisirs – Juillet 2026 - Organisation	ADOPTE Pour : 19 – Contre : 0 – Abstentions : 0
DCM-20260428-27	Election d'un référent emploi auprès de Cambrésis Emploi	ADOPTE Pour : 19 – Contre : 0 – Abstentions : 0
DCM-20260428-28	Association Foncière de Remembrement – Renouvellement du Bureau	ADOPTE Pour : 19 – Contre : 0 – Abstentions : 0
DCM-20260428-29	Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Proposition à la DGFIP	ADOPTE Pour : 19 – Contre : 0 – Abstentions : 0

La présente liste des délibérations a été affichée à la Mairie (tableau d'affichage) et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 30 avril 2026

A FONTAINE NOTRE DAME, le 30 avril 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance.

Baptiste PANIEN



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 28 Avril 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 17/04/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI-Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, LOCQUET Julie, SAUVEZ Baptiste, HERLEM-Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	15
Absents excusés : CHEMSI Ludivine ; DUCLERMORTIER Victoire ; HERLEM Maxime ; LOCQUET Julie //		Absents :	4
Absents : //			
Procurations : CHEMSI Ludivine à IVANEC Bruno ; DUCLERMORTIER Victoire à GOSSELET Nathalie ; HERLEM Maxime à LEMAIRE Françoise ; LOCQUET Julie à HOSSELET Christine //		Procurations :	4
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.		Votants :	17

[DCM-20260428-19 \(CFU 2025\).docx](#)

Compte Financier Unique 2025

Budget Principal - Commune de Fontaine Notre Dame

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée pour ce sujet par Monsieur Philippe DUEZ, Adjoint aux finances.

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique devient la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, en conformité avec l'article L. 1612-12 du CGCT.

Le Conseil Municipal,

- Réuni sous la présidence de Mr Philippe DUWEZ, Adjoint aux finances ;
- Monsieur Bruno IVANEC, Maire ayant quitté la séance ;
- Délibérant sur le Compte Financier Unique de l'Exercice 2025 ;
- Après s'être fait présenter le Budget ainsi que les Décisions Modificatives de l'Exercice 2025 ;

• **lui donne acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :**

Section	Résultat à la Clôture de l'Exercice Précédent	Part affectée à l'Investissement	Résultat de l'Exercice	Résultat de Clôture	Restes à Réaliser (Solde)	Résultat Cumulé (Restes à Réaliser inclus)
INVESTISSEMENT	-649 885,02	0,00	404 614,34	-245 270,68	87 388,00	-157 882,68
FONCTIONNEMENT	1 052 845,64	-589 685,02	240 024,64	703 185,26	0,00	703 185,26
TOTAL :	402 960,62	-589 685,02	644 638,98	457 914,58	87 388,00	545 302,58

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, qui s'élèvent à :
Dépenses d'Investissement : 48 500,00 €
Recettes d'Investissement : 135 888,00 €
Soit un solde excédentaire de : 87 388,00 €
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : Adopté	
• Pour :	17
• Contre :	0
• Abstentions :	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 28 avril 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance.

Baptiste PANIEN

Délibération publiée (Affichage) le 30/04/2026
Télétransmise le 30/04/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 30/04/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 28 Avril 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 17/04/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI-Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCO Patrice, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, LOCQUET Julie, SAUVEZ Baptiste, HERLEM-Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	15
Absents excusés : CHEMSI Ludivine ; DUCLERMORTIER Victoire ; HERLEM Maxime ; LOCQUET Julie //		Absents :	4
Absents : //			
Procurations : CHEMSI Ludivine à IVANEC Bruno ; DUCLERMORTIER Victoire à GOSSELET Nathalie ; HERLEM Maxime à LEMAIRE Françoise ; LOCQUET Julie à HOSSELET Christine //		Procurations :	4
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.		Votants :	19

[DCM-20260428-20 \(Affect.Résultat 2025\).docx](#)

Affectation du Résultat de Fonctionnement 2025
Budget Principal - Commune de Fontaine Notre Dame

Le Conseil Municipal,

- Vu le Compte Financier Unique 2025, approuvé ce jour ;

Résultat d'Investissement au 31/12/2025 :	-245 270,68
Restes à Réaliser / SOLDE (Recettes – Dépenses) :	87 388,00
Besoin de financement au 31/12/2025 :	-157 882,68

- Statuant sur l'affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2025, lequel se résume ainsi :

Résultat de Fonctionnement antérieur reporté :	1 052 845,64
Part affectée à l'Investissement :	-589 685,02
Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2025 :	240 024,64
Résultat de Fonctionnement de Clôture au 31/12/2025 :	703 185,26

- **DECIDE** d'affecter le Résultat de Fonctionnement 2025 comme suit :

* Affectation au financement de l'Investissement :	157 882,68
* Report au Compte 002 (Financement Charges de fonctionnement)	545 302,58
Total :	703 185,26

Décision : **Adopté**

- Pour : **19**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 28 avril 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance,

Baptiste PANIEN

Délibération publiée (Affichage) le 30/04/2026

Télétransmise le 30/04/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 30/04/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 28 Avril 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 17/04/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux	
		Effectif légal :
	En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI-Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, LOCQUET Julie, SAUVEZ Baptiste, HERLEM-Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	15
Absents excusés : CHEMSI Ludivine ; DUCLERMORTIER Victoire ; HERLEM Maxime ; LOCQUET Julie //	Absents :	4
Absents : //		
Procurations : CHEMSI Ludivine à IVANEC Bruno ; DUCLERMORTIER Victoire à GOSSELET Nathalie ; HERLEM Maxime à LEMAIRE Françoise ; LOCQUET Julie à HOSSELET Christine //	Procurations :	4
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.	Votants :	19

[DCM-20260428-21 \(BP 2026\).docx](#)

BUDGET PRIMITIF 2026

M. le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a été destinataire du projet de budget en date du 17/04/2026

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la date limite d'adoption du budget primitif et de fixation des taux des Taxes Directes Locales est fixée au 30 avril.

Il précise que la nomenclature M57 adopté par délibération en date du 22/06/2022 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Il donne lecture du projet de Budget Primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : **1 873 022,58 €**
- Section d'Investissement : **754 697,04 €**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 présenté par M. le Maire, qui s'équilibre comme suit :
 - Section de Fonctionnement : **1 873 022,58 €**
 - Section d'Investissement : **754 697,04 €**

Voté par Chapitre pour la Section de Fonctionnement et pour la Section d'Investissement.

- **APPROUVE** le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : Adopté	
• Pour :	19
• Contre :	0
• Abstentions :	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

**Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 28 avril 2026**

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance,

Baptiste PANIEN

Délibération publiée (Affichage) le 30/04/2026
Télétransmise le 30/04/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 30/04/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 28 Avril 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 17/04/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, LOCQUET Julie, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	15
Absents excusés : CHEMSI Ludivine ; DUCLERMORTIER Victoire ; HERLEM Maxime ; LOCQUET Julie //		Absents :	4
Absents : //			
Procurations : CHEMSI Ludivine à IVANEC Bruno ; DUCLERMORTIER Victoire à GOSSELET Nathalie ; HERLEM Maxime à LEMAIRE Françoise ; LOCQUET Julie à HOSSELET Christine //		Procurations :	4
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.		Votants :	19

[DCM-20260428-22 \(Taux IL 2026\).docx](#)

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les taux des Taxes Directes Locales doivent être fixés et votés pour le 30 avril.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2026 soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **37,21 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **50,74 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **16,40 %**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;

- **FIXE** ainsi les taux des Taxes Directes Locales pour l'année 2026 :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **37,21 %**
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **50,74 %**
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **16,40 %**

Décision : **Adopté**

- Pour : **19**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 28 avril 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance,

Baptiste PANIEN

Délibération publiée (Affichage) le 30/04/2026

Télétransmise le 30/04/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 30/04/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 28 Avril 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 17/04/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux	
	Effectif légal :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI-Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, LOCQUET Julie, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	15
Absents excusés : CHEMSI Ludivine ; DUCLERMORTIER Victoire ; HERLEM Maxime ; LOCQUET Julie //	Absents :	4
Absents : //		
Procurations : CHEMSI Ludivine à IVANEC Bruno ; DUCLERMORTIER Victoire à GOSSELET Nathalie ; HERLEM Maxime à LEMAIRE Françoise ; LOCQUET Julie à HOSSELET Christine //	Procurations :	4
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.	Votants :	19

[DCM-20260428-23 \(Subventions 2026\).docx](#)

Subventions 2026

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à la répartition des subventions pour l'année 2026.

Il précise que les conseillers municipaux, membres du bureau des associations concernées ne peuvent pas prendre part aux votes.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;
- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

Associations	Subvention	Ne prennent pas part aux votes	Pour	Contre	Abstentions
- Comité des Fêtes – FONTAINE ND	7000,00	Lemaire F -Leleu M - Baheux C.	15	0	0
- Comité des Fêtes – FND – Subv exceptionnelle – Festival musique	1900,00	Lemaire F -Leleu M - Baheux C.	15	0	0
- Harmonie Municipale – FONTAINE ND – Ecole de musique	2700,00		19	0	0
- Harmonie Municipale – FONTAINE ND	3000,00		19	0	0
- Association Tennis de Table - FONTAINE ND	1000,00		19	0	0
- Club de détente - FONTAINE ND	300,00		19	0	0
- C.C.A.S. - FONTAINE ND	7000,00		19	0	0
- Union Sportive - FONTAINE ND	6700,00		19	0	0
- Amicale Laïque - FONTAINE ND	1500,00		19	0	0
- Assoc. « ACVG-CATM » - FONTAINE ND	300,00		19	0	0
- Association Gymnastique Fontenoise - FONTAINE ND	250,00		19	0	0
- Association « FONTAINE Actions » – FONTAINE ND	250,00		19	0	0
- Amicale du Personnel Communal – FONTAINE ND	3500,00		19	0	0
- Association Marcheurs Fontenois – FONTAINE ND	250,00	Leleu M.-Chemi L.	17	0	0
- Association STEP ATTITUDE – FONTAINE ND	250,00		19	0	0
- Institut de Recherche sur le Cancer - LILLE	120,00		19	0	0
- Institut Pasteur - LILLE	90,00		19	0	0
- Amicale des Donneurs de Sang – BANTIGNY	150,00		19	0	0
- USEP – Comité de CAMBRAI	100,00		19	0	0
- Assoc. « Cambrésis-Tremplin » - Cambrai (Epicerie sociale)	200,00		19	0	0
- Croix Rouge – Cambrai	80,00		19	0	0
- Secours Catholique	80,00		19	0	0
- Assoc. « Animation Jeunesse Rurale » (LALP) (Part. Activités)	10208,70		19	0	0
- Association d'Information sur l'Habitat du Cambrésis – Cambrai	300,00		19	0	0
Total :	47 228,70				

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 28 avril 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance.

Baptiste PANIEN



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



De l'application des articles (Affaires) le 30/04/2026

ID : 059-215902446-20260428-DCMFND_2026_23-DE

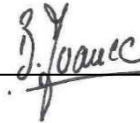
Té. en date du 30/04/2026 à la sous-préfecture de Cambrai

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 30/04/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 28 Avril 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 17/04/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, LOCQUET Julie, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	15
Absents excusés : CHEMSI Ludivine ; DUCLERMORTIER Victoire ; HERLEM Maxime ; LOCQUET Julie //		Absents :	4
Absents : //			
Procurations : CHEMSI Ludivine à IVANEC Bruno ; DUCLERMORTIER Victoire à GOSSELET Nathalie ; HERLEM Maxime à LEMAIRE Françoise ; LOCQUET Julie à HOSSELET Christine //		Procurations :	4
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.		Votants :	19

[DCM-20260428-24 \(Etude technique peintures Eglise - Dem subvention\).docx](#)

Etude technique peintures Eglise – Demande de subventions

M. le Maire expose à l'assemblée qu'avant d'engager les travaux intérieurs de l'Eglise Saint Martin il est nécessaire de procéder à une étude technique avant tout travail de restauration ou de préservation de la fresque et du chemin de croix réalisés par Valentine REYRE.

Il précise que ces 2 œuvres ont été fortement abimées par les infiltrations et le ruissellement de eaux de pluie.

M. le Maire précise que cette étude peut faire l'objet d'une subvention auprès du ministère de la Culture et auprès du département du NORD.

Il soumet à l'assemblée le devis estimatif établi par Mesdames DANDREL et DAHIAN pour l'étude technique de la fresque et du chemin de croix pour un montant de **19 934,00 euros HT**, en vue de l'octroi de la subvention susceptible d'être allouée à la Commune par le ministère de la Culture et le département du NORD.

Il présente le plan de financement de cette opération et demande au conseil municipal de se prononcer :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Etude technique	19 934,00 €	Subvention ministère de la Culture	7 973,60 €
		Subvention départementale	7 973,60 €
		Commune (fonds propres)	3 986,80 €
Dépenses HT	19 934,00 €	Recettes HT	19 934,00 €

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;
- ✓ **APPROUVE** l'étude technique de la fresque et du chemin de croix.
- ✓ **APPROUVE** le coût prévisionnel de cette étude.
- ✓ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention d'un montant de **7 973,60 €** auprès du ministère de la Culture et d'une subvention de **7 973,60 €** auprès du département du NORD.
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement de cette opération.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : Adopté	
• Pour :	19
• Contre :	0
• Abstentions :	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 28 avril 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance,

Baptiste PANIEN

Delibération publiée (Affichage) le 30/04/2026
Télétransmise le 30/04/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Delibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 30/04/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 28 Avril 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 17/04/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux	
		Effectif légal :
	En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI-Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, LOCQUET Julie, SAUVEZ Baptiste, HERLEM-Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	15
Absents excusés : CHEMSI Ludivine ; DUCLERMORTIER Victoire ; HERLEM Maxime ; LOCQUET Julie //	Absents :	4
Absents : //		
Procurations : CHEMSI Ludivine à IVANEC Bruno ; DUCLERMORTIER Victoire à GOSSELET Nathalie ; HERLEM Maxime à LEMAIRE Françoise ; LOCQUET Julie à HOSSELET Christine //	Procurations :	4
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.	Votants :	19

[DCM-20260428-25 \(Opération dragage canal St Quentin - Avis\).docx](#)

Plan de gestion pluriannuel d'opérations de dragage Canal Saint Quentin – Avis du Conseil Municipal

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les Voies Navigables de France exploitent, entretiennent et modernisent une grande partie du réseau fluvial français. Parmi ses missions, les VNF réalisent notamment des opérations de dragage faisant l'objet de Plans de Gestion Pluriannuels des Opérations de Dragage (PGPOD). Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures : Il crée les conditions du développement du transport de fret ; Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ; Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique.

M. le Maire précise qu'une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par les Voies Navigables de France (VNF) et relative au projet de plan pluriannuel d'opération de dragage, est prescrite en application des articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du code de l'environnement. Elle se déroule du mercredi 1^{er} avril au mercredi 1^{er} juillet 2026 inclus et l'avis de Consultation est affiché en Mairie et disponible sur le site internet de la Commune et l'intégralité du dossier est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/prog-dragages-vnf>

M. le Maire précise que les opérations de dragage d'entretien concernent les unités hydrographiques cohérentes 10 (Sensée/Escaut), 11 (Condé-Pommerœul), 12 (canal du Nord) et 13 (canal de Saint-Quentin).

M. le Maire invite le conseil municipal à émettre un avis sur la dite consultation

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;
- ✓ **EMET** un avis favorable au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien pour les unités hydrographiques cohérentes 10 (Sensée/Escaut), 11 (Condé-Pommerœul), 12 (canal du Nord) et 13 (canal de Saint-Quentin) ;

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : Adopté	
• Pour :	19
• Contre :	0
• Abstentions :	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 28 avril 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance,

Baptiste PANIEN

Délibération publiée (Affichage) le 30/04/2026
Télétransmise le 30/04/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 30/04/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 28 Avril 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 17/04/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, LOCQUET Julie, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	15
Absents excusés : CHEMSI Ludivine ; DUCLERMORTIER Victoire ; HERLEM Maxime ; LOCQUET Julie //		Absents :	4
Absents : //			
Procurations : CHEMSI Ludivine à IVANEC Bruno ; DUCLERMORTIER Victoire à GOSSELET Nathalie ; HERLEM Maxime à LEMAIRE Françoise ; LOCQUET Julie à HOSSELET Christine //		Procurations :	4
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.		Votants :	19

[DCM-20260428-26 \(CLSH Eté 2026\).docx](#)

Centre de Loisirs - Juillet 2026 - Organisation

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les modalités d'organisation du Centre de Loisirs qui doit fonctionner cet été.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;
- **DECIDE** d'ouvrir un Centre de Loisirs avec repas du midi, qui fonctionnera dans les locaux du Groupe Scolaire du Canton de Chemillé, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, pendant la période du 6 juillet au 31 juillet 2026 inclus. L'effectif maximum sera de 80 enfants âgés de 3 à 13 ans.
- **DECIDE** d'en confier la direction à Mme Vanessa STIEVET, titulaire du BAFD.
- **DECIDE** de recruter, pour assurer l'encadrement de ce Centre de Loisirs, un maximum de 7 animateurs saisonniers titulaires ou stagiaires BAFA, et de fixer le montant de leur rémunération en fonction de leur temps de travail effectif d'animation, conformément aux grades et échelons suivants de la filière « Animation » :

Emploi saisonnier	Grade de référence	Echelon	Indice	
			Brut	I.N.M.
ANIMATEUR CLSH – Titulaire BAFA	Adjoint d'Animation (Cat. C)	9 ^{ème} / Echelle C1	401	376
ANIMATEUR CLSH – Stagiaire BAFA	Adjoint d'Animation (Cat. C)	1 ^{er} / Echelle C1	367	366

- **FIXE** les tarifs du Centre de Loisirs d'Été 2026, comme suit :

FRAIS de SEJOUR :	« FONTAINE ND »	« EXTERIEUR »	<i>Tarifs horaires fixés par délibération du 21/12/2022. (appliqués à l'ensemble de la structure ALSH avec effet du 01/01/2023) Inscriptions à la semaine complète. Facturation sur la base d'une journée = 8 heures. Inscription sur le portail « Cantine de France » Règlement des frais de séjour par titre de recette avant le début du CLSH.</i>
QF de 0 à 369 €	0,10		
QF de 370 à 499 €	0,25		
QF de 500 à 700 €	0,35		
QF de 701 à 900 €	0,50		
QF de 901 à 1400 €	0,75		
QF > à 1400 €	0,90		
FRAIS de REPAS :	3,30	4,40	<i>Tarifs fixés par délibération du 24/11/2021 (effet au 1/01/2022) Paiement des repas à la fin du CLSH (Titres de Recette)</i>

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : Adopté	
• Pour :	19
• Contre :	0
• Abstentions :	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

**Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 28 avril 2026**
Le Maire.
Bruno IVANEC

Le Secrétaire de séance,
Baptiste PANIEN

Délibération publiée (Affichage) le 30/04/2026
Télétransmise le 30/04/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.
Délibération certifiée exécutoire
Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 30/04/2026
Le Maire.
Bruno IVANEC






**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 28 Avril 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 17/04/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, LOCQUET Julie, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	15
Absents excusés : CHEMSI Ludivine ; DUCLERMORTIER Victoire ; HERLEM Maxime ; LOCQUET Julie //		Absents :	4
Absents : //			
Procurations : CHEMSI Ludivine à IVANEC Bruno ; DUCLERMORTIER Victoire à GOSSELET Nathalie ; HERLEM Maxime à LEMAIRE Françoise ; LOCQUET Julie à HOSSELET Christine //		Procurations :	4
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.		Votants :	19

[DCM-20260428- 27 \(Election d'un référent emploi\).docx](#)

Election d'un référent emploi auprès de Cambrésis Emploi

M. le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, d'un référent de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME auprès de Cambrésis Emploi.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède aux opérations de vote :

a - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
b - à déduire (bulletins blancs ou nuls)	0
c - Nombre de suffrages exprimés (a-b)	19
d - Majorité absolue	10
Nom - Prénom	
Christine HOSSELET	19

➤ Mme **HOSSELET Christine** née le 19/11/1972 à CAMBRAI, domiciliée 16 Rue de l'Egalité – 59400 FONTAINE NOTRE DAME est désignée en qualité de référente de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME auprès de Cambrésis Emploi.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision: Adopté	
• Pour :	19
• Contre :	0
• Abstentions :	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 28 avril 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance,

Baptiste PANIEN

Délibération publiée (Affichage) le 30/04/2026
Télétransmise le 30/04/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 30/04/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 28 Avril 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 17/04/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, LOCQUET Julie, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	15
Absents excusés : CHEMSI Ludivine ; DUCLERMORTIER Victoire ; HERLEM Maxime ; LOCQUET Julie //		Absents :	4
Absents : //			
Procurations : CHEMSI Ludivine à IVANEC Bruno ; DUCLERMORTIER Victoire à GOSSELET Nathalie ; HERLEM Maxime à LEMAIRE Françoise ; LOCQUET Julie à HOSSELET Christine //		Procurations :	4
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.		Votants :	19

[DCM-20260428-28 \(Renouvellement AFR\).docx](#)

Association Foncière de Remembrement – Renouvellement du Bureau

M. le Maire expose à l'assemblée que l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN), organisme qui assure le secrétariat de l'Association Foncière de Remembrement de FONTAINE NOTRE DAME l'a informé que suite aux élections municipales, il convient donc de renouveler le bureau conformément aux dispositions de l'article R.133-3 du Code Rural.

A cet effet, le Conseil Municipal doit proposer une liste de cinq propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement de la Commune et répondant aux conditions fixées par le premier alinéa de l'article R.121-18.

Les trois premiers seront membres titulaires du Bureau, les deux autres suppléants.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;

- **DECIDE** de proposer les personnes suivantes afin de siéger au Bureau de l'Association Foncière de Remembrement :

Titulaires :

M. de FRANCQUEVILLE Hubert, né le 25/02/1960 à CAMBRAI (Nord)

La Folie – 59400 FONTAINE NOTRE DAME

M. JACQUEMART Jean-François, né le 09/02/1958 à CAMBRAI (Nord)

6 Rue Guynemer – 59400 FONTAINE NOTRE DAME

M. MOREAU Jean, né le 23/09/1983 à CAMBRAI (Nord)

1377 Route de Bapaume, Le Chalet – 59400 FONTAINE NOTRE DAME

Suppléants :

M. JACQUEMART Patrick, né le 17/08/1958 à CAMBRAI (Nord)

1561 Route Nationale – 59400 FONTAINE NOTRE DAME

Mme PION Colette, née le 05/09/1947 à FONTAINE NOTRE DAME (Nord)

454 Rue du Maréchal Foch – 59400 FONTAINE NOTRE DAME

Décision: **Adopté**

• Pour : **19**

• Contre : **0**

• Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 28 avril 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance,

Baptiste PANIEN

Délibération publiée (Affichage) le 30/04/2026

Télétransmise le 30/04/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 30/04/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 28 Avril 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 17/04/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, LOCQUET Julie, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	15
Absents excusés : CHEMSI Ludivine ; DUCLERMORTIER Victoire ; HERLEM Maxime ; LOCQUET Julie //		Absents :	4
Absents : //			
Procurations : CHEMSI Ludivine à IVANEC Bruno ; DUCLERMORTIER Victoire à GOSSELET Nathalie ; HERLEM Maxime à LEMAIRE Françoise ; LOCQUET Julie à HOSSELET Christine //		Procurations :	4
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.		Votants :	19

[DCM-20260428-29 \(CCID - Liste préparatoire DRFIP\).docx](#)

Commission Communale des Impôts Directs – Liste préparatoire

M. le Maire expose à l'Assemblée que suite à l'élection du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs, conformément aux dispositions de l'article 1650-1 du C.G.I.

Cette commission, présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué, est composée de SIX membres titulaires et SIX membres suppléants. La désignation de ces Commissaires est effectuée par le directeur régional des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, établie en nombre double (12) par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;
- Considérant que la surface des propriétés boisées sur le territoire communal est inférieure à 100 hectares ;
- **DECIDE** de proposer les listes suivantes :

Commissaires Titulaires:

Commissaires Suppléants:

DEFOSSEZ Alain	FONTAINE NOTRE DAME	CABANERO Monique	FONTAINE NOTRE DAME
POTDEVIN Michèle	FONTAINE NOTRE DAME	DEFOSSEZ Sylvain	FONTAINE NOTRE DAME
DECAUDAIN Marie-Catherine	FONTAINE NOTRE DAME	CUVILLIER Marguerite	FONTAINE NOTRE DAME
CORNET Pascal	FONTAINE NOTRE DAME	GAUDEFROY Jean-Luc	FONTAINE NOTRE DAME
LABALETTE Hubert	FONTAINE NOTRE DAME	DELMARLE Pierre	FONTAINE NOTRE DAME
LEVEQUE Thierry	ANNEUX	LAUDE Xavier	SAILLY LEZ CAMBRAI
FINART Marie-Jeanne	FONTAINE NOTRE DAME	DEVAUX Sylvie	FONTAINE NOTRE DAME
DRUEL Pascal	FONTAINE NOTRE DAME	HERLEM Patrick	FONTAINE NOTRE DAME
BUIRETTE Florence	FONTAINE NOTRE DAME	BEAUVOIS Evelyne	FONTAINE NOTRE DAME
VERDY Didier	FONTAINE NOTRE DAME	GRUSZKA Edouard	FONTAINE NOTRE DAME
DELOFFRE Bernard	FONTAINE NOTRE DAME	PERON Jean-Michel	FONTAINE NOTRE DAME
MOREAU Gustave	NEUVILLE SAINT REMY	COQUART Vincent	MARCOING

<input checked="" type="checkbox"/> Décision: Adopté	
• Pour :	19
• Contre :	0
• Abstentions :	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 28 avril 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance,

Baptiste PANIEN

Délibération publiée (Affichage) le 30/04/2026
Télétransmise le 30/04/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 30/04/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC

